**Maroc / Risque client : les délais de paiement restent longs selon Coface**

Dans sa dernière enquête sur les délais de paiement au Maroc rendue publique le 13 juin, **Coface** observe une situation qui reste préoccupante malgré un léger rebond.

Au cours du premier trimestre de l’année 2019, Coface a conduit sa quatr ième enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc, dont l ’objectif est de suivre l’évolution des délais et des retards de paiement. Le comportement de paiement reflète à la fois l’évolution de la conjoncture économique et de l’environnement des affaires.

***Des délais de paiement de 93 jours en moyenne***

D’après les résultats de cette enquête, les délais de paiement contractuels restent longs, atteignant, en moyenne, 93 jours. Bien que toujours élevés, ceux-ci enregistrent une légère amélioration, se raccourcissant d’environ 5 jours par rapport à notre enquête conduite fin 2017. Celle-ci suggère également que les retards de paiement restent très répandus puisque plus de la moitié de notre échantillon indiquent en avoir connu excédant trois mois au cours du dernier semestre.

La société d’assurance-crédit présente sa quatrième enquête sur le comportement de paiement des entreprises au Maroc.

Réalisée début 2019, elle a pour objectif de suivre l’évolution des délais et des retards de paiement entre les différents acteurs économiques marocains.

La longueur persistante des délais de paiement suggère notamment que, faute de textes d’application sur les indemnités de retard et les délais spécifiques aux entreprises en difficulté ou à activité saisonnière, la loi sur les délais de paiement2 peine à être mise en vigueur.

84 % des entreprises ayant répondu à notre enquête indiquent des délais moyens dépassant les 60 jours, les délais dépassent même les 90 jours pour plus de 60 % de cet échantillon. Ces résultats suggèrent que plus de la moitié des entreprises ne respecte pas le délai légal maximum fixé entre 60 et 90 jours.

Près de la moitié des entreprises interrogées ont constaté des délais de paiement maximaux supérieurs à 180 jours, suggérant que la pratique au Maroc reste marquée par des délais de paiements ultra-longs.

Néanmoins, en comparaison avec notre dernière enquête5, le délai de paiement moyen estimé a diminué de 5,4 jours, passant de 99 à 93 jours. La part des entreprises observant des délais de paiement de 60 à 90 jours a notamment augmenté de 4,3 points de pourcentage.

Les retards de paiement restent très répandus : 49,4 % de l’échantillon indiquent avoir connu des retards de paiements moyens excédant trois mois (90 jours). Pour 8 % des entreprises, ces retards excèdent même six mois (180 jours).

Il existe néanmoins quelques évolutions : les retards courts (inférieurs à 30 jours) ont augmenté de 2,5 points de pourcentage. Ce progrès est néanmoins compensé par une hausse plus importante des retards entre 90 et 120 jours (+5,8 points de pourcentage).

En cas de retard de paiement, les entreprises estiment majoritairement (42,9 %) qu’un accord à l’amiable est la mesure la plus efficace pour obtenir le règlement. L’arrêt des livraisons s’avère être la mesure la plus efficace pour 31,4 % des fournisseurs. • En revanche, comme l’avaient déjà illustré nos enquêtes précédentes, une écrasante majorité des entreprises, plus de 80 %, n’appliquent pas de pénalités en cas de retard.

*Desk Moci*

**Pour en savoir plus :**

Consulter l’étude de Coface en fichier PDF joint

***Des délais de paiement de 93 jours en moyenne***

Passant de 99 à 93 jours en moyenne, les délais de paiement contractuels restent longs et répandus. Près de la moitié des personnes interrogées déclarent ainsi avoir connu des délais dépassant les 180 jours.

Le délai légal maximum fixé entre 60 et 90 jours est donc largement dépassé. Mais il est à noter que les entreprises ont décelé une amélioration au cours du dernier semestre avec une mention spéciale pour les services de l’État et les entreprises publiques qui s’avèrent devenir de meilleurs payeurs.

Ce raccourcissement des délais s’observe dans quatre secteurs majeurs, que sont les technologies de l’information et de la communication (de 107 jours à 86 jours), la construction (de 105 à 100), la distribution (de 102 à 96) et l’agroalimentaire (de 90 à 86).